Facebook censure les vidéos de la mort d’Alain Cocq en direct !

écrit par Christine Tasin | 6 septembre 2020

Merci à Gigobleu qui nous a envoyé la traduction de l’article italien ci-dessous d’aborder ce sujet si difficile, si douloureux, forcément. Même s’il est parfois difficile de prendre la décision de « débrancher » un être qui ne peut plus « vivre » et « communiquer » de façon même minime quand on ne sait pas ce que la personne aurait souhaité faute de « directives » avant l’accident ou la maladie. Confer l’affaire Lambert et tant d’autres.

Il n’empêche que, pour la stoïcienne que je suis, le droit de décider de mourir quand on estime que la vie ne vaut plus la peine d’être vécue devrait être respecté. Il en est de la grandeur et de la liberté de l’homme de pouvoir quitter cette vie quand il considère qu’il n’aurait plus de dignité ni d’intérêt à la poursuivre. Mon modèle est celui d’Henri de Montherlant, amoureux de la vie, amoureux des livres et de la corrida, amoureux surtout des bustes romains, une passion folle… qui décide de se suicider quand il apprend qu’il devient aveugle et ne pourra donc bientôt plus jouir de ce qui fait son bonheur. Bravo l’artiste.

Certes je ne suis pas croyante, mais même si je l'étais je ne verrais pas au nom de quoi Dieu interdirait à l'homme de se servir de la liberté suprême qu'il lui a donnée, celle de choisir son destin, de sortir du Jardin d'Eden et de choisir sa vie… et sa mort. Notre mort ne regarde que nous et ceux que nous aimons et qui nous aiment.

Alors, quand j'ai appris l'histoire d'Alain Coq, qui a fait appel à Macron pour avoir le droit à l'euthanasie, tout simplement et qui a été envoyé dans les roses, Macron lui proposant avec le sourire une fin terrible, la seule possible selon la loi Leonetti… j'ai été une fois de plus scandalisée. On est en 2020, merde ! Et un Homme serait obligé de mourir dans la souffrance et l'avilissement alors qu'il demande qu'on l'aide et que l'on a tous les moyens de le faire en douceur ? Bande de barbares ! Macron le premier.

Or, depuis 3 ans que Macron fait voter des lois inutiles quand elles ne sont pas criminelles et liberticides, il ne pouvait pas lancer députés et sénat sur le sujet de l'euthanasie ?

Ah que non ! Il valait mieux autoriser l'avortement jusqu'à 9 mois… c'était tellement plus utile et urgent, sans parler de la loi Avia et tutti quanti…

https://resistancerepublicaine.com/2020/08/03/deputes-et-macron-assassins-les-femmes-peuvent-avorter-jusqua-9-mois/

Et voilà que ce courageux Alain Cocq se voit refuser même son dernier souhait, mourir en direct sur facebook afin que les Français sachent quelle fin de vie nous est réservée par Macron et ses députés…

Puisqu'on en parle pas en France … traduction automatique d'un article en italien sur un sujet français …

Facebook censure les vidéos en direct de la mort d'Alain Cocq, le Français de 57 ans atteint d'une maladie rare qui s'est vu refuser l'euthanasie

Rosa Scognamiglio -sam, 05/09/2020 – 15:36

commentaires

Facebook a décidé de censurer les vidéos en direct de la mort d'Alain Cocq , le Français de 57 ans atteint d'une maladie rare dont le président français Emmanuel Macron a refusé l' **euthanasie** ces derniers jours.

Il avait choisi de diffuser son **agonie en** direct sur les réseaux sociaux pour protester contre la loi Claeys-Leonetti qui reconnaît le seul droit à une sédation profonde et continue pour les malades en phase terminale. Mais la plateforme gérée par l'Américain Zuckerberg a caché le direct. Cocq lui-même l'a annoncé avec un post de quelques lignes: » F*acebook m'empêche de diffuser des vidéos jusqu'au 8 septembre* « , écrit-il. Puis, dans un autre suivant, il invite les internautes à commenter: « *les méthodes de discrimination et les obstacles à la liberté d'expression, un droit qui ne peut être décrit par aucun citoyen français ou européen. Appelez vos députés français et européens, vos sénateurs, le gouvernement, la présidence de la République à protester contre la violation de ce droit fondamental par Facebook, pour que cela se termine immédiatement ».*

La décision de diffuser les derniers moments de sa douloureuse agonie sur les réseaux sociaux – Cocq souffre d'une **maladie rare** depuis l'âge de 23 ans – est intervenue suite au refus d'euthanasie d'Emmanuel Macron. En août dernier, l'homme de 57 ans s'était adressé au président français avec un appel désespéré: « Je demande, avec compassion, l'autorisation du corps médical de prescrire du pentobarbital (un barbiturique). – écrit-il dans la lettre – Seul le président peut le permettre Pour que je puisse partir en paix et en

douceur. Sinon, j’arrête tout traitement: ce sera de la souffrance. La façon dont je partirai dépend du président . « Mais Macron a décidé de ne pas suivre ses vœux: »Je ne peux pas me placer au-dessus des lois et je ne peux donc pas répondre à votre demande. – réponse – Je ne peux demander à personne d’aller au-delà de notre cadre juridique actuel « .

Tenace et combatif jusqu’au bout, Cocq a décidé de poursuivre son combat pour une «fin de vie décente» en choisissant d’arrêter les traitements, la nutrition et l’hydratation en attendant de mourir. » *Je partirai avec un pistolet sur l’épaule, c’est-à-dire au combat* » , a- t-il déclaré après l’annonce.

https://www.ilgiornale.it/news/mondo/facebook-censura-i-video-morte-diretta-alain-cocq-1887831.html